

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***19323558***Déposé
26-06-2019

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0451569939**Dénomination :** (en entier) : **L'Aiglon**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée**Siège :** Chaussée de Nivelles 56
(adresse complète) 7181 Seneffe**Objet(s) de l'acte :** COMPTES ANNUELS

Extrait du procès-verbal dressé par le notaire Gérard Debouche, à Feluy, le 18 juin 2019, en cours d'enregistrement :

L'assemblée générale a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS.

L'assemblée générale a abordé l'examen des comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018, passé en revue les différentes rubriques des bilans, des comptes de résultats et des annexes et a discuté les comptes annuels. Un exemplaire des comptes annuels demeurera annexé à l'acte.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée, par un vote spécial, a donné décharge pleine et entière au gérant non statutaire, monsieur Bernard Jadot, pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS.

L'assemblée générale a conféré tous pouvoirs à la gérance pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME. Gérard Debouche, notaire. Déposés en même temps : Expédition du procès-verbal et Bilan interne exercice 2018.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature.